



ISSN: 0975-833X

Available online at <http://www.journalcra.com>

International Journal of Current Research
Vol. 10, Issue, 05, pp.69138-69143, May, 2018

INTERNATIONAL JOURNAL
OF CURRENT RESEARCH

RESEARCH ARTICLE

EXCLUSION SOCIALE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL EN CÔTE D'IVOIRE: POUR UNE ÉTUDE DES DÉTERMINANTS DU PHÉNOMÈNE

*KOUAKOU Konan Isidore

Assistant UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

ARTICLE INFO

Article History:

Received 11th February, 2018
Received in revised form
21st March, 2018
Accepted 09th April, 2018
Published online 23rd May, 2018

Key words:

Social exclusion,
Child, Intellectual Disability,
Negative Perception, Social Integration.

ABSTRACT

This reflection is part of the context of the analysis of phenomena related to vulnerable people, particularly the social exclusion of children with intellectual disabilities. It aims to analyze the determinants of this phenomenon. From a theoretical point of view, the study is based on Erving Goffman's stigma theory. Methodologically, it is based on a field survey consisting of semi-structured interviews with 140 people, before proceeding to their analysis. The tested sample was constructed using the nonprobability method and by reasoned choice. The data collected were analyzed both qualitatively and quantitatively. In terms of results, it appears that social exclusion (isolation, neglect, discrimination) of children with intellectual disabilities finds its meaning in the negative perceptions that members of the living environment have of these children. A triple governmental action (Awareness of the population, Creation of conditions favoring the schooling of children with intellectual disabilities, capacity building of trainers (social workers, teachers)) would help to improve the situation of children with intellectual disabilities.

Copyright © 2018, KOUAKOU Konan Isidore. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: KOUAKOU Konan Isidore. 2018. "Exclusion sociale des enfants en situation de handicap mental en côte d'ivoire : pour une Étude des déterminants du phénomène", *International Journal of Current Research*, 10, (05), 69138-69143.

INTRODUCTION

L'exclusion sociale constitue l'un des problèmes sociaux majeurs auxquels sont confrontées la plupart des personnes en situation de handicap dans de nombreux pays au monde. En Afrique particulièrement, la majorité des personnes en situation de handicap se trouve exclue du processus de développement de leur communauté et de leur pays (Gautron, 1999). Dans la plus grande partie de ce continent, des milliers d'enfants en situation de handicap vivent dans des conditions déplorable (Kwenda, 2010). Pour combattre ce phénomène et assurer à long terme l'émergence d'une société acceptable pour tous, des actions sont menées dans le monde. En Europe, particulièrement, l'on assiste de plus en plus, à une prise en compte réelle des mineurs en situation de handicap mental dans le système éducatif. Dans ce sens, Willhelm (2006) indique qu'actuellement en France, comme pour tout enfant, dès l'âge de trois (3) ans et à la demande de la famille, les enfants handicapés peuvent être scolarisés. Chaque école, selon l'auteur, a vocation à accueillir les enfants relevant de son secteur de recrutement. À la demande des parents, un projet personnalisé de scolarisation (PPS) peut être mis en place. Par ailleurs, Wormnaes (2005) indique qu'en Norvège,

l'État a soumis dans les années 1970, tous les enfants à la même juridiction éducative. Ainsi, le recours à une filière spécialisée ne peut se faire sans l'accord des parents. À l'instar de la France et de la Norvège où l'on perçoit une prise en compte effective des enfants en situation de handicap mental dans le système éducatif ordinaire, Halinen et Järvinen (2008) indiquent qu'en Finlande, l'éducation spéciale est considérée comme un aspect important, mais non dominant des politiques d'inclusion. Le système finlandais associe en effet la qualité de l'enseignement avec l'équité et l'égalité pour tous les élèves. Tocqueville (2009), Plaisance (2010), Marini (2011) et Thouroude (2012) corroborent à travers leurs études sur l'intégration des jeunes enfants en situation de handicap dans le préscolaire, l'effectivité de la prise en compte de ces enfants dans de nombreux pays en Europe. En Afrique noire notamment, Kwenda (2010) indique que certains succès et certaines améliorations ont été obtenus au Burkina-Faso, au Sénégal et au Togo en matière de politique de prise en compte des enfants en situation de handicap. Des actions positives en faveur des mineurs en situation de handicap sont également menées en Côte d'Ivoire. En effet, depuis l'année 1988 avec le projet "Libérer l'enfant handicapé caché", initié par le Bureau International Catholique pour l'Enfance (BICE) en collaboration avec la Fondation Liliane, au quartier Doukouré (bidonville de Yopougon, commune d'Abidjan), l'on assiste à une prolifération d'ONGs et associations pour enfants en

*Corresponding author: KOUAKOU Konan Isidore,
Assistant UFR Criminologie, Université Félix Houphouët-Boigny,
Côte d'Ivoire.

situation de handicap en Côte d'Ivoire. Parallèlement, l'État en plus de la création de l'Institut National de Formation Sociale (INFS) en 1966, du Centre de Guidance Infantile (CGI) en Avril 1974, et de la Direction de la Promotion des Personnes Handicapées (DPPH) en 2003, a voté depuis deux (2) décennies la Loi n° 98-594 du 10 Novembre 1998 d'orientation en faveur des personnes handicapées. Cette loi exige le principe de l'intégration, de lutte contre l'exclusion et la prise en compte des handicaps, quelle que soit leur forme. Cependant, la traduction de cette loi en actes ne connaît pas le même succès en fonction des types de handicap. En effet, le constat fait état de ce que plus de 21 500 enfants en situation de handicap mental en Côte d'Ivoire (Inwoley (Kouakou, 2015), sont comparativement aux autres (enfants en situation de handicap physique ou sensoriel) négligés, voire exclus. Dans les zones rurales, en plus de la marginalisation sociale dont ils sont victimes, ces derniers sont en proie à des homicides volontaires non révélés.

Certes, des études ont été menées sur le handicap mental dans le domaine scientifique en Côte d'Ivoire. Mais, elles n'ont à notre connaissance pas suffisamment abordé l'exclusion sociale des mineurs déficients intellectuels d'une part, et de l'autre les intervenants et intervenantes se retrouvent avec des connaissances et des ressources limitées lorsqu'il est question d'intervenir dans cette problématique. L'originalité de cette étude réside donc dans le fait que très peu d'études ont été consacrées à l'analyse de ce phénomène qui du reste est occulté et aussi dans la compréhension des déterminants du phénomène. Dans un contexte de promotion des droits et d'égalisation des chances de la personne handicapée, matérialisé par l'adoption et la ratification de plusieurs textes juridiques, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes de réinsertion, cette situation suscite les questions suivantes :

- En quoi les enfants en situation de handicap mental sont-ils victimes de marginalisation sociale?
- Pourquoi les enfants en situation de handicap mental continuent d'être victimes d'exclusion sociale?

Ces interrogations nous conduisent à formuler l'hypothèse de cette étude : l'exclusion sociale (isolement, négligence, discrimination) des enfants en situation de handicap mental trouve son sens dans les perceptions négatives que les membres du milieu de vie ont de ces derniers. L'objectif de cette étude est d'analyser les déterminants de l'exclusion sociale des mineurs déficients intellectuels. Le cadre de référence théorique au fondement de l'étude est la théorie de la stigmatisation de Goffman (1963). Cette théorie permet de comprendre comment les membres dits normaux de la communauté perçoivent l'enfant handicapé intellectuel et également les attitudes qui résultent de cette perception. Nous exposons à présent la démarche méthodologique adoptée pour aboutir aux résultats.

MÉTHODOLOGIE

Site et Participants

L'étude s'est déroulée durant trois (3) mois (Janvier 2018-Mars 2018) à Abidjan, la capitale économique. Le choix de cette ville n'est pas fortuit. Il trouve son sens dans le fait qu'elle regroupe la quasi-totalité des centres de prise en charge

des enfants en situation de handicap. À cet effet, trois (3) centres (dont la Page Blanche à Cocody, le Centre de Guidance Infantile à Adjamé et le Centre d'Éveil et de Stimulation des Enfants Handicapés (CESEH) à Yopougon) ont été choisis pour l'enquête de terrain proprement dite. Les participants à l'étude sont au nombre de 140. Ils ont été choisis à l'aide de la méthode non probabiliste et par choix raisonné. De façon détaillée, il s'agit de 50 parents dont 15 proviennent de la Page Blanche, 15 du Centre de Guidance Infantile et les 20 autres du CESEH ; 30 professionnels repartis de façon équitable entre les trois centres et 60 personnes qui partagent un tant soit peu le quotidien des enfants handicapés intellectuels. Ils sont repartis de façon équivalente entre Cocody, Adjamé et Yopougon.

Instruments de recueil et d'analyse des données

Les données ont été recueillies à l'aide d'une triple technique : l'observation, l'étude documentaire et l'enquête interrogation. La première a fourni des informations relatives à la situation de marginalisation sociale des enfants en situation de handicap mental, en termes d'aide existante et de participation aux activités de développement. La deuxième a permis de recueillir des données sur la littérature déjà existante en rapport avec les enfants en situation de handicap, à la bibliothèque du Centre Culturel Français (CCF) au Plateau, au Centre d'Études, de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) à Cocody et via Internet. Enfin, la troisième a enrichi la recherche sur les déterminants de l'exclusion sociale des enfants soumis à l'étude, à l'aide d'entretiens semi-directif réalisés auprès des enquêtés. Les données ont été analysées à la fois de façon qualitative et quantitative. Dans le premier cas, les discours, les témoignages et émotions en lien avec le phénomène ont été retenus. Dans le second, les déterminants du phénomène ont été traités sous l'angle de statistique descriptive.

RÉSULTATS

Les résultats portent sur les indices d'exclusion sociale des enfants en situation de handicap mental et les déterminants du phénomène.

1-Indices d'exclusion sociale

Nous avons constaté sur le terrain que les indices d'exclusion sociale des enfants handicapés intellectuels sont plus manifestes au niveau de l'éducation et de la santé.

Au niveau de l'éducation

Il existe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, seulement deux (2) établissements pour enfants en situation de handicap relevant de l'État : l'Institut National Ivoirien pour la Promotion des Aveugles (INIPA) et l'École Ivoirienne pour les Sourds (ECIS). Elles existent depuis 1974 et sont situées à Abidjan, la capitale économique. Telles que dénommées, il appert que ces structures ne concernent que les enfants handicapés sensoriels. Cette situation montre combien depuis plus de quarante (40) ans, les enfants en situation de handicap sensoriels des zones rurales et des autres zones urbaines sont privés d'éducation quand les parents n'ont pas les moyens de les emmener à Abidjan. Pour le cas spécifique des enfants en situation de handicap mental, il n'existe aucun établissement de type éducatif émanant de l'État. Même si l'État octroie de la main d'œuvre telle que les travailleurs sociaux, il est à noter que les

Tableau 1. Types de perceptions négatives

Catégories sociales	Parents		Professionnels		Membres de la communauté		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Types de perceptions								
Enfants-serpents	5	10	3	10	7	11,67	15	10,71
Enfants sorciers ou porte-malheurs	13	26	10	33,33	14	23,33	37	26,43
Enfants bêtes-bêtes	20	40	5	16,67	12	20	37	26,43
Enfants sacrifiés	10	20	5	16,67	12	20	27	19,29
Charges sociales inutiles	2	4	7	23,33	15	25	21	15
Total	50	100	30	100	60	100	140	100

Source : Enquête de terrain 2018

structures existantes en la matière relèvent d'initiatives privées. De plus, les fonctionnaires de ces structures privées sont nombreux à chercher à être mutés dans des services plus "juteux" en matière d'opportunité financière. Par ailleurs, même quand ils sont contraints à rester, ils manifestent leur mécontentement par l'absentéisme. Parmi ces structures privées, nous citons La Page Blanche, la plus renommée dans ce domaine, sise à Cocody-II Plateaux ; le CESEH à Yopougon (quartier "Toits-Rouges") ; le Centre de Rééducation Sainte Magdeleine à Cocody (Derrière la Pharmacie Comoé) avec ses deux succursales à Bonoua-Ayaou et à Bouaké (Quartier Air France) ; le Centre Arc-en-Ciel de Gagnoa ; le Centre "Les colombes" à Cocody-Angré ; la Communauté de l'Arche à Bonoua ; le Centre de Rééducation "Nouvel Élan" à Cocody-Riviera Palmeraie et bien d'autres.

Ces structures existent certes, mais sont peu spacieuses d'une part, et les prestations qui s'y déroulent coûtent très chères pour les parents en majorité d'autre part. Elles ne recrutent donc que moins d'un millier d'enfants en situation de handicap mental. Il existe alors plusieurs milliers d'enfants en situation de handicap mental abandonnés. Marginalisés, négligés, ils sont nombreux aussi à être utilisés à des fins de mendicité quand ils ne sont pas cachés par les parents. Dans les zones rurales, il existe des rites d'accompagnement secrets pour éliminer physiquement les enfants en situation de handicap mental. Chez les baoulé, groupe ethnique situé au centre de la Côte d'Ivoire par exemple, l'enfant handicapé intellectuel appelé « enfant-serpent » (enfant victime d'infirmité motrice cérébrale), est dans certains cas tué et abandonné en forêt. Tout se passe comme, s'il n'avait jamais existé. Pour cela, on défend à la mère d'en faire un deuil. Lorsque des membres de la famille ou de la communauté, absents lors des rituels, cherchent à s'enquérir des nouvelles au sujet de ce dernier, on leur invente une histoire qui se résume en ces propos : "Bé kô souminli" qui signifie littéralement, "il a été accompagné".

Au niveau de la santé

Il existe un seul centre public de pédopsychiatrie en Côte d'Ivoire, le Centre de Guidance Infantile. Il est situé au sein de l'Institut National de Santé Publique (INSP) à Adjamé, commune d'Abidjan. Sous-équipée, cette structure est censée recevoir tous les enfants en situation de handicap mental en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, nous avons été informé, lors de l'enquête, qu'il existerait deux (2) pédopsychiatres en Côte d'Ivoire. Cette situation montre que, les difficultés sinon les problèmes de santé des enfants en situation de handicap mental, n'est pas une priorité pour les gouvernants. D'ailleurs, à l'émission dénommée « Savoir Plus » du 27 décembre 2012 réalisée par la Radio-diffusion Télévision Ivoirienne (RTI 1), la présidente du RIEHCI d'alors (Dr. DEM Niacadié) avait

rapporté que lors d'une action de plaidoirie, un directeur de Cabinet lui a répondu ceci : « *Nous n'avons pas encore fini de régler les problèmes des enfants dits normaux, qu'allons-nous faire de vos enfants handicapés !* ». Cette réponse avait sûrement été suscitée par la manière dont il ou du moins les membres du milieu de vie perçoivent les enfants en situation de handicap mental. Comment sont-ils alors perçus ? Mieux, quels sont les déterminants des actes de négligence, de discrimination, voire de marginalisation allant parfois jusqu'à leur élimination physique ?

Déterminants de l'exclusion sociale

Les perceptions négatives que les membres de la communauté ont des enfants handicapés intellectuels déterminent l'exclusion sociale de ceux-ci. L'enquête a révélé divers types de perceptions négatives représentées dans le Tableau 1. Il ressort à travers les investigations sur le terrain, plusieurs types de perceptions à l'origine de l'exclusion sociale des enfants en situation de handicap intellectuel. Ils sont en général perçus comme des enfants-serpents, des enfants sorciers ou porte-malheurs, des enfants bêtes-bêtes, des enfants sacrifiés et des charges sociales inutiles.

Enfants serpents

Ce type de perception désigne les enfants atteints d'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC). Il a été évoqué par les parents (10,0%), les professionnels (10,0%) et les membres du milieu de vie (11,67%) comme étant à l'origine de l'exclusion sociale des enfants en situation de handicap intellectuel. Les "enfants serpents" sont des enfants qui, même à un âge avancé, ont du mal à recouvrer la marche et donc rampent pour se déplacer. À cet effet, ils sont considérés comme des serpents et sont socialement rejetés par l'entourage. Dans certains cas, les membres de la communauté passent du simple rejet ou marginalisation sociale à l'élimination physique de ces enfants. Les discours suivants en sont fortement révélateurs : K.H. (37 ans, mère d'enfant atteint d'IMC) : « *J'habite à Abobo derrière rail. Les voisins disent que mon enfant là est un enfant serpent. C'est pourquoi, ils n'aiment pas que leurs enfants jouent avec mon fils. Quand il se dirige vers les enfants de son âge pour jouer, tout le monde fuit. Même les enfants l'appellent petit serpent...* ».

B.L. (41 ans, instituteur) : « *Cet enfant là (il montre un enfant IMC du doigt), sa maman avec l'encouragement de sa mère a refusé de lui donner à téter soit disant qu'il est un serpent. Et donc il se peut que sa salive contienne quelque chose de nocif. L'enfant est donc négligé, on ne lui donne que de la bouillie de mil. Il est devenu sale et livré à lui-même.* » T.K. (38 ans, éducateur spécialisé) :

« Il y avait un enfant IMC qui fréquentait notre centre régulièrement et un jour son père est venu demander une permission pour l'envoyer au village recevoir des soins. Nous la lui avons accordée. Deux jours après, on apprend que l'enfant est décédé. Après on nous dit que les parents se sont discrètement débarrassés de lui. » En général, quand les enfants IMC ne sont pas considérés comme des « enfants serpents », on les désigne sous le vocable d' « enfants porte-malheurs ».

Enfants sorciers ou porte-malheurs

Les enfants handicapés intellectuels perçus comme des « sorciers » ou des « porte-malheurs » sont en grande majorité ceux dont la naissance a coïncidé avec un évènement malheureux. Que ce soit la perte de l'emploi d'un proche, le décès du géniteur, de la génitrice ou d'un membre de la fratrie, ils sont très souvent tenus pour responsables après leur naissance. Les propos recueillis auprès des parents (26%), des professionnels (33,33%) et des membres de la communauté (23,33%) témoignent de cette réalité: K.P. (32 ans, couturier) : « Les enfants handicapés façon façon là, mon frère y a des sorciers parmi eux d'êh. Je connais un qui habitait dans mon ancien quartier là. Quand il est né, deux jours après, ils ont licencié son papa. Le vieux là est tombé malade jusqu'à il est mort. Après ça sa maman aussi est morte. Donc ses frères l'ont chassé de la maison. Il se promenait pour mendier puis dormait dehors. Ça n'a pas duré, il est mort lui aussi. »

O.B. (41 ans, éducateur spécialisé) : « Les IMC sont confrontés à beaucoup de difficultés dans leur vie quotidienne. Dans les zones rurales, quand il y a un malheur dans la famille, ils sont souvent soupçonnés de sorcellerie. » Ce type de perception favorise davantage l'exclusion sociale des enfants en situation de handicap intellectuel. Par ailleurs, il semble à travers les discours recueillis que la dénomination « enfant sorcier ou porte-malheur » est fonction de l'expérience vécue par l'individu.

Enfants bêtes-bêtes

Dans les zones urbaines ivoiriennes, les enfants handicapés intellectuels sont tous classés dans la même catégorie et perçus comme des « enfants bêtes-bêtes », c'est-à-dire des enfants anormaux. Pour les parents (20%), les professionnels (16,67%) et les membres du milieu de vie (20%), cette perception est récurrente. Méprisés, négligés, ils deviennent la risée de leur entourage et suscitent la peur comme les enfants IMC. Ceux qui subissent le plus de moqueries, sont les enfants atteints de trisomie 21 (T21). Du point de vue morphologique, les enfants trisomiques présentent en général un visage rond, une nuque plate avec une démarche lente et lourde. Ces caractéristiques suscitent du mépris, voire de la moquerie de la part de leur entourage. À ce sujet, voici un discours recueilli auprès d'un enquêté: G.L. (27 ans, parent d'enfant trisomique) : « Au quartier, les gens le méprisent et se moquent de lui. Chaque fois que je m'approche d'un attroupement de personnes, je vois mon fils en train de danser au milieu des gens pour une pièce de dix francs, souvent même pour un bonbon. Il a 20 ans, mais son handicap fait qu'il réagit comme un enfant. Mais quand il y a des cérémonies et qu'il se présente, on le chasse ». Il ressort de ce discours que les enfants handicapés intellectuels, particulièrement les trisomiques sont considérés comme des idiots, des imbéciles, et sont socialement marginalisés.

Enfants sacrifiés

Dans les zones urbaines ivoiriennes, les enfants en situation de handicap intellectuel sont souvent considérés comme des victimes de pratiques sacrificielles. Nous en voulons pour preuve la chanson intitulée « wariko » de « Petit Denis », un célèbre artiste du milieu social ivoirien. Dans cet intitulé, l'artiste affirme que la plupart des hommes riches sacrifient leur enfant afin de devenir riches. Cette quête effrénée du « dieu argent » (Sissoko, 2005), les conduit dans le maraboutage ou le fétichisme, bref dans l'occultisme qui très souvent, exige un sacrifice humain et généralement son « propre sang ». Cette situation fait que les enfants handicapés intellectuels sont majoritairement perçus comme des enfants « vendus », sacrifiés pour une quelconque richesse. Par ailleurs, selon les parents (20,0%), les professionnels (16,67%) et les membres de la communauté (20,0%), ce type de perception est davantage renforcé quand ces derniers proviennent de familles nanties. Le témoignage de M.C. (35 ans, mère d'un enfant autiste) recueilli lors de l'enquête relative à notre thèse de doctorat, édifie fortement cette réalité:

« Mon mari est quelqu'un de vraiment nanti, nous sommes des nordistes chrétiens. Avant notre fils W. (7ans), nous avons eu deux (2) enfants. W. est pour l'instant mon dernier (elle sourit). Tout se passait bien jusqu'à l'âge de Ian et demi, nous constatons que les réactions de W. étaient carrément différents de celles des deux premiers enfants. Nous avons donc fait des consultations médicales et c'est là que le médecin nous a annoncé son état. C'était vraiment difficile au début d'accepter la situation. Mais depuis qu'on a commencé sa rééducation, ça va un peu. Le problème majeur, c'est l'entourage. Nos voisins de quartier sont devenus très méfiants. Mes enfants allaient s'amuser chez les voisins d'à côté (elle indique du doigt), mais depuis lors, tout est devenu bizarre, surtout quand ils y vont en compagnie de W. J'entends dire que c'est mon dernier-là qui est à l'origine de notre richesse et qu'il a dû être sacrifié pour que mon mari s'achète une voiture de marque « hummer » et pose les fondations d'un immeuble à la Angré-Djibi (un quartier de Cocody) ».

Il convient donc de retenir que, lorsque les enfants en situation de handicap intellectuel proviennent de familles à revenus importants, ils sont perçus comme des enfants sacrifiés. Dans ces conditions, les membres du milieu de vie expriment à la fois un sentiment de peur et de pitié vis-à-vis de l'enfant handicapé intellectuel. Ce sentiment crée une ambivalence du point de vue comportemental (rejet et surprotection) chez les membres de l'entourage et favorise la marginalisation sociale de l'enfant handicapé.

Des charges sociales inutiles

Le fait de considérer les enfants handicapés intellectuels sous cet angle, émane en grande majorité des membres de la cellule familiale. En effet, les discours de la quasi-totalité des parents enquêtés ont laissé apparaître de façon implicite, ce type de perception. Pour les parents qui ont un faible revenu et un nombre élevé d'enfants à prendre en charge, le fait de payer pour scolariser leur enfant handicapé mental, dépenser pour ses soins médicaux ou du moins passer du temps à s'occuper de lui est dans la majeure partie des cas, perçu comme un investissement à perte. Selon des conceptions traditionnelles africaines, l'enfant est perçu comme celui qui va prendre en charge ses parents pendant leur vieillesse. Cependant, l'enfant

handicapé intellectuel, en comparaison à l'enfant dit normal est perçu comme ne pouvant pas être éduqué et vivant aux dépens des autres. Les parents (4,0%), les professionnels (23,33%) et les membres du milieu de vie (25,0%) affirment que les enfants handicapés intellectuels sont perçus comme des charges sociales inutiles mieux, des "poids morts" encombrants. Les discours suivants en sont révélateurs:

K.M. (41 ans, mère d'un enfant polyhandicapé) : « *Bon ! Avec son état là, à vrai dire, je n'ai jamais tenté de l'inscrire dans une école normale pour voir, mais... Vraiment, il n'est pas le seul enfant, j'en ai jusqu'à sept (7). Un (1) à l'université, trois (3) au collège, deux (2) au primaire et lui. Aussi, quand je regarde sa situation là, si on doit encore déboursier de l'argent pour l'inscrire dans le circuit normal et payer un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) pour le suivre, je ne vois pas trop à quoi ça va servir. Autant pousser les autres et puis lui, on verra quoi.* »

Z.O. (43 ans, père d'un enfant trisomique) : « *Ici, c'est moins coûteux, je paye 5 000F CFA par mois pour les séances de rééducation. Sinon, au CESEH, c'était bien mais, dernièrement le coût de la scolarité a augmenté, c'est 90 000 F CFA par an maintenant. Avec toutes mes charges là, payer 90 000F CFA l'année pour lui seul, hum ! Bon ! C'est faisable, mais c'est ce qu'on peut en tirer qui est important. De toute façon, il ne sera jamais comme les autres, dans ces conditions, on se dit mais, à quoi bon.* »

À travers ces discours, il apparaît que plus la situation socioéconomique des parents est faible, plus ce type de perception persiste et est renforcée. Toute chose favorisant la mise à l'écart de l'enfant handicapé mental.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Le handicap mental selon Lawson-Dossou (Boussanlégue, 2012) est un phénomène qui remonte au début de l'humanité. Pendant longtemps, les personnes en situation de handicap mental ont été victimes de marginalisation sociale à travers le monde. Dans les sociétés traditionnelles africaines, plus précisément ivoiriennes, la situation des personnes handicapées était beaucoup plus influencée par les pesanteurs socioculturelles. En partant du constat selon lequel, l'exclusion sociale des personnes en situation de handicap mental persiste encore en Côte d'Ivoire où la promotion des personnes handicapées dans un contexte de modernisation, est en vogue, nous avons cherché à en analyser les déterminants.

En ce qui concerne la démarche méthodologique adoptée pour aboutir aux résultats, il convient de rappeler que l'enquête de terrain a consisté en des entretiens semi-directifs menés auprès de 140 personnes choisies à l'aide de la méthode non probabiliste et par choix raisonné. L'hypothèse testée est confirmée, car les résultats obtenus révèlent que l'exclusion sociale des enfants handicapés intellectuels trouve sa signification dans les perceptions négatives que les membres du milieu de vie ont de ces derniers. Aussi, convient-il de noter que dans les zones rurales notamment, hormis l'isolement, la discrimination et la marginalisation sociale, les enfants handicapés intellectuels sont également victimes d'homicide volontaire non révélé. Cette étude présente quelques similitudes avec les travaux de Brillon (1980), Héraud (2005) et Boussanlégue (2012). Brillon (1980) rapporte un cas d'infanticide où avec l'accord de ses parents, un bébé âgé de dix-huit (18) mois fut noyé dans l'une des nombreuses lagunes de la ville d'Abidjan. Les marabouts leur auraient dit que cet enfant n'était pas un homme, mais plutôt un serpent. Selon Héraud (2005), au Burkina-Faso, les enfants qui ont une

incapacité à maintenir la tête ou que la tête tombe subitement, sont comparés à des serpents, d'où l'appellation d' « enfants-serpents ». Les « enfants-serpents », selon l'auteur, sont souvent éliminés à la naissance ou laissés sans soins, sans attention, ainsi, ils survivent peu. Dans le même sens, Boussanlégue (2012), indique qu'au Togo, les causes du handicap renvoient au surnaturel et socialement, le sujet handicapé mental est victime d'une perception négative qui favorise des comportements discriminatoires vis-à-vis de lui.

En termes clairs, l'hypothèse selon laquelle, l'exclusion sociale des enfants handicapés intellectuels, induit des perceptions négatives que se font les membres du milieu de vie, confirme une fois de plus ces travaux antérieurs.

En définitive, une action gouvernementale pourrait être menée à trois niveaux pour améliorer la situation des enfants handicapés intellectuels. Il s'agit d'abord de sensibiliser les parents et la population toute entière, qui ont peu ou pas de connaissances sur le handicap mental. Ensuite, créer des conditions favorisant l'accès des enfants handicapés intellectuels dans les secteurs requis (notamment l'éducation et la santé). Et enfin, renforcer les capacités des personnels (parents, assistants sociaux, enseignants), censés intervenir dans le processus de socialisation des enfants handicapés intellectuels.

REFERENCES

- Boussanlégue, T. 2012. *Le handicap mental à travers les discours populaires dans la culture moba au Togo*. Synergies Algérie, 17, 113-131.
- Brillon, Y. 1980. Ethno-criminologie de l'Afrique Noire. Montréal : Presses Universitaires de Montréal.
- Gautron, B. 1999. La réadaptation à base communautaire pour l'intégration des personnes handicapées. Abidjan : Mici.
- Goffman, E. 1963. Stigmates : Les usages sociaux du handicap. Paris : Minuit.
- Halinen, I. & Järvinen, R. 2008. *Vers une éducation pour l'inclusion : Le cas de la Finlande*. Perspectives, 38(1), 99-128.
- Héraud, M. 2005. Les représentations du handicap au Burkina-Faso : Processus de marginalisation et d'intégration des personnes en situation de handicap. Ouagadougou : Handicap International.
- Kouakou, K., I. 2015. Problématique de l'intégration sociale des enfants en situation de handicap mental à Abidjan. Thèse de doctorat unique (non publiée), Université Félix Houphouët-Boigny, UFR Criminologie.
- Kwenda, S. 2010. Le combat des handicapés africains. [En ligne]. Disponible sur : <http://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/april-2010/le-combat-des-handicap%C3%A9S-africains>.
- Marini, H. 2011. Intégration et inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans les dispositifs d'accueil préscolaires hauts normands : Enquête épidémiologique. Rapport de recherche au conseil régional de Haute Normandie.
- Plaisance, E. 2010. Les chiffres du handicap. [En ligne]. Disponible sur : www.scienceshumaines.com/les-chiffres-du-handicap.fr.
- Sissoko, A. 2005. *Les jeunes filles déscolarisées à Abidjan : Logique d'adaptation et dynamiques sociales en milieu urbain*. Revue africaine de Criminologie, 2, 62-84.
- Thouroude, L. 2012. Intégration et inclusion des jeunes enfants en situation de handicap dans les dispositifs d'accueil

- préscolaires hauts normands. [En ligne]. Disponible sur : www.univ-rouen.fr.
- Tocqueville, M., V. 2009. L'intégration des jeunes enfants en situation de handicap dans les crèches et haltes garderies Seine-Marines : Pour une philosophie de l'alter ego. Thèse de Doctorat en Sciences de l'éducation (non publiée), Tome 1, Université de Rouen. UFR Psychologie, Sociologie, Sciences de l'éducation, Département des Sciences de l'Éducation. [En ligne]. Disponible sur : www.univ-rouen.fr.
- Willhelm, C. 2006. *L'éducation nationale et la loi de 2005*. *Reliance*, 4(22), 22-25.
- Wormnaes, S. 2005. *Vers l'inclusion des enfants en situation de handicap*. *Reliance*, 16, 75-83.
